



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT DU CANTAL**

**ARRÊTÉ**

Portant réglementation temporaire de la circulation  
RD 37  
Commune de Le Falgoux

Le Président du Conseil départemental du Cantal.

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière,
- Vu le Règlement de la Voirie Départementale du 18 septembre 2015.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté n° 25-1994 du 1er juillet 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux
- Vu l'avis favorable des mairies de Le Falgoux, Saint Vincent de Salers, Anglards de Salers et Salers, et la consultation pour avis des mairies de le Vaulmier, et Saint Bonnet de Salers
- Vu la demande de Enedis

Considérant que pour déposer les poteaux électriques sur la RD 37, pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de chantier, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la RD37

Sur proposition du coordonnateur territorial de MAURIAC.

## ARRÊTE

### Article 1 :

Le 16 septembre 2025, la circulation sur la RD 37 sera interdite au niveau du Pont sur le mars du PR 48+140 à 48+255.

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 37, 680, 22, 678 et 12 via Salers, Tougouze, Anglards de Salers, Baliergues, Pons, les Aldières, Saint Vincent de Salers et le Vaulmier.

### Article 2 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Enedis en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

### Article 3 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par Enedis.

### Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### Article 5 : ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- l'entreprise Enedis
- M. le Directeur des Mobilités
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
- l'antenne de Mauriac
- le crd de Salers

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- Les Mairies de Le Falgoux, Salers, Saint Paul de Salers, Anglards de Salers, Saint Vincent de Salers, le Vaulmier
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

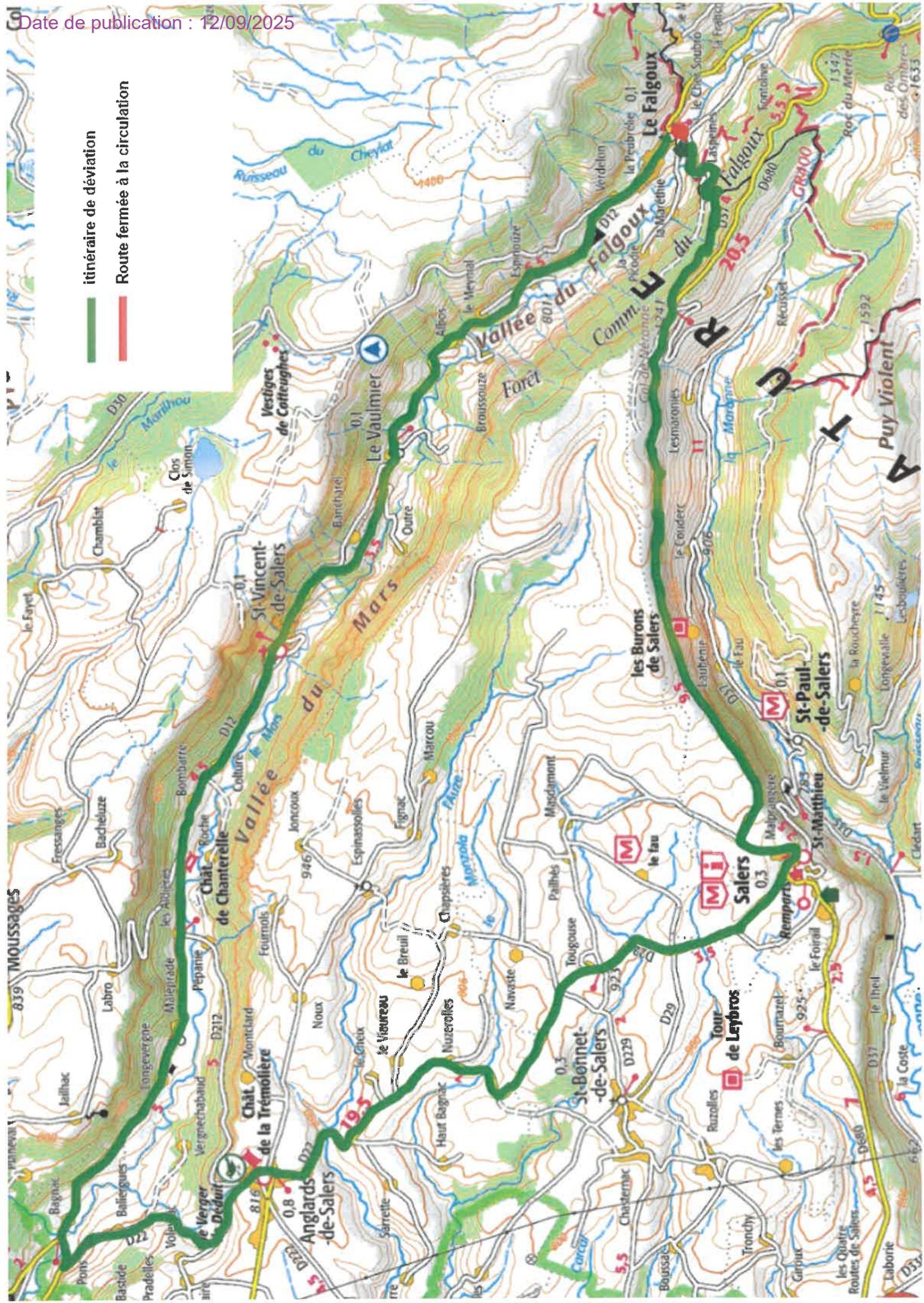
Aurillac le : 12 septembre 2025,

Pour le Président du Conseil Départemental du Cantal  
Le Directeur des Mobilités

  
Philippe FABREGUE

itinéraire de déviation

Route fermée à la circulation



## Fabrice Bouscatier

---

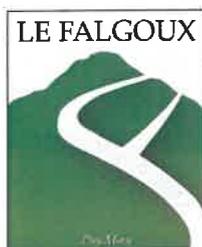
**De:** Mairie LE FALGOUX  
**Envoyé:** mardi 2 septembre 2025 15:40  
**À:** Fabrice Bouscatier  
**Objet:** RE : déviation Le falgoux

Bonjour,

Mr Chambon donne un avis favorable,

cordialement

La Mairie du Falgoux  
Tel/Fax: 04-71-69-51-28



**Le :** 27 août 2025 à 16:11 (GMT +02:00)

**De :** "Fabrice Bouscatier" <FBouscatier@cantal.fr>

**À :** "transports15@auvergnerhonealpes.fr" <transports15@auvergnerhonealpes.fr>, "francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr" <francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr>, "Mairie LE FALGOUX" <mairie.lefalgoux@wanadoo.fr>, "Mairie ANGLARDS DE SALERS" <mairie@anglards-de-salers.fr>, "Mairie SAINT VINCENT DE SALERS" <mairie-stvincent@orange.fr>, "Mairie LE VAULMIER" <mairie.levaulmier@wanadoo.fr>, "Mairie SALERS" <contact@mairiesalers.fr>

**Objet :** déviation Le falgoux

Bonjour,

Dans le cadre des travaux d'Enedis de dépose des poteaux électriques sur la RD37 entre les PR 48+140 et 48+255, la route sera fermée le 16 septembre prochain.

Une déviation sera mise en place par la RD 37, 680, 22, 678 et 12 via Salers, Tougouze, Anglards de Salers, Pons et le Vaulmier (plan joint).

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,



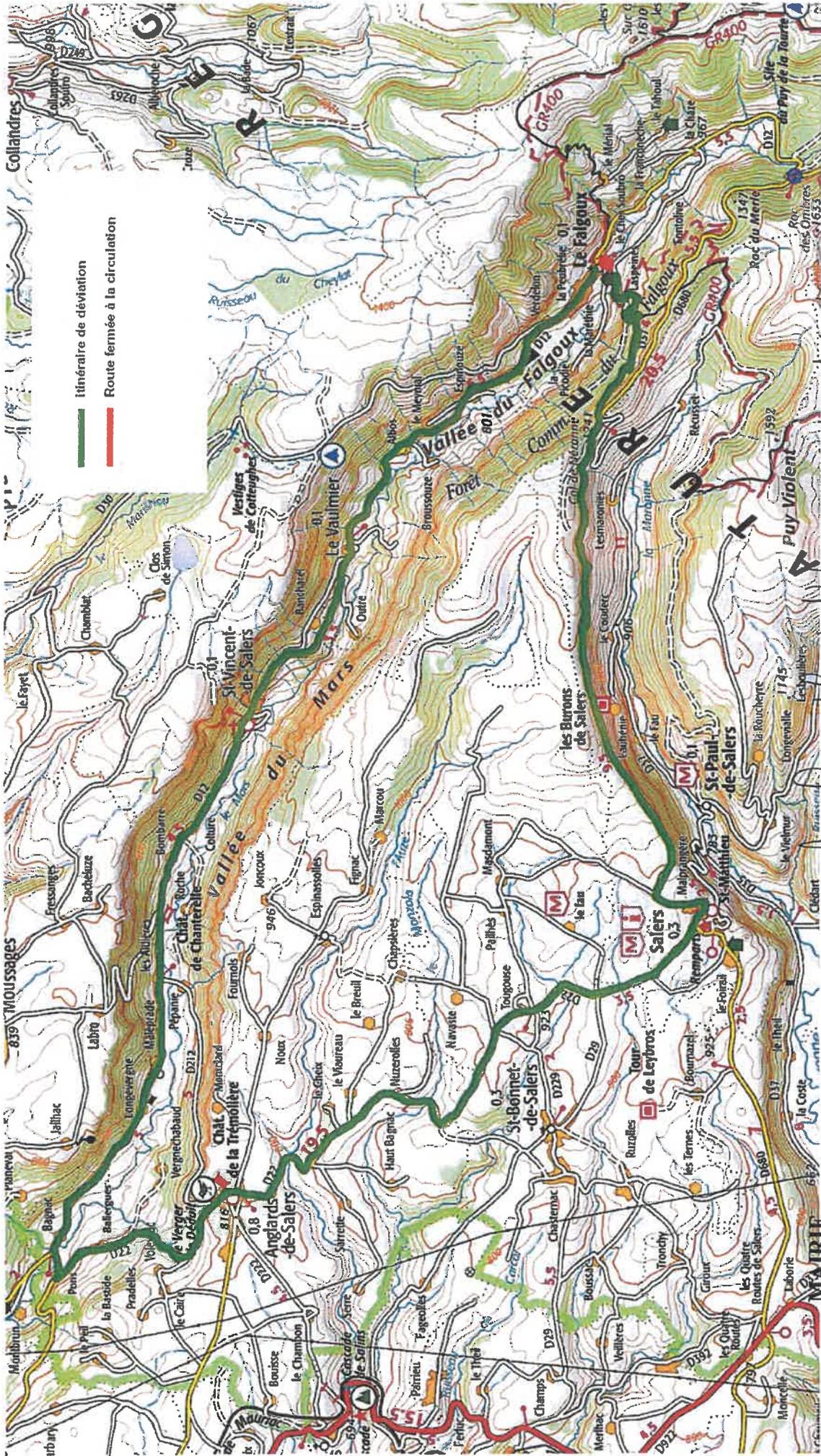
*Fabrice BOUSCATIER*  
*Coordinateur Territorial Mauriac*  
*Direction des Mobilités*  
*Pôle Appui Territorial*  
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08  
[fbouscatier@cantal.fr](mailto:fbouscatier@cantal.fr)

Chaque jour à vos côtés

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.



Vis payable à l'itinéraire de déviation de la RD37,  
 puis en place, au titre d'une portion de la RD37,  
 le 16 septembre 2025.  
 St-Vincent de Salers, le 19



**SAINT-VINCENT DE SALERS**  
 15380  
**CANTAL**

Le Maire,  
 Gérard CHANCEL.

Téléphone : 04 71 69 52 39  
 e-mail : mairie-stvincent@orange.fr

---

## **Fabrice Bouscatier**

**De:** Mairie ANGLARDS DE SALERS  
**Envoyé:** jeudi 28 août 2025 11:06  
**À:** Fabrice Bouscatier  
**Objet:** RE: déviation Le falgoux

Bonjour Monsieur Bouscatier,

Monsieur le Maire est favorable.

Bonne journée.

---

**De :** Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>

**Envoyé :** mercredi 27 août 2025 16:11

**À :** transports15@auvergnerrhonealpes.fr; francois.delcausse@auvergnerrhonealpes.fr; Mairie LE FALGOUX <mairie.lefalgoux@wanadoo.fr>; mairie de Anglards de Salers <mairie@anglards-de-salers.fr>; Mairie SAINT VINCENT DE SALERS <mairie-stvincent@orange.fr>; Mairie LE VAULMIER <mairie.levaulmier@wanadoo.fr>; Mairie SALERS <contact@mairiesalers.fr>

**Objet :** déviation Le falgoux

Bonjour,

Dans le cadre des travaux d'Enedis de dépose des poteaux électriques sur la RD37 entre les PR 48+140 et 48+255, la route sera fermée le 16 septembre prochain. Une déviation sera mise en place par la RD 37, 680, 22, 678 et 12 via Salers, Tougouze, Anglards de Salers, Pons et le Vaulmier (plan joint).

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,

**Fabrice BOUSCATIER**  
Coordinateur Territorial Mauriac  
Direction des Mobilités  
Pôle Appui Territorial  
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08  
[fbouscatier@cantal.fr](mailto:fbouscatier@cantal.fr)



Chaque jour à vos côtés

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».  
Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.  
Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

## Fabrice Bouscatier

---

**De:** Mairie SALERS  
**Envoyé:** mercredi 3 septembre 2025 14:20  
**À:** Fabrice Bouscatier  
**Objet:** RE: déviation Le falgoux

Bonjour,  
Nous n'avons pas d'objection à cette organisation et prenons note des mesures mises en place pour assurer la circulation.  
Bonne réception,  
Bien cordialement.  
Audrey LAURENT



---

**De :** Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>  
**Envoyé :** mercredi 27 août 2025 16:11  
**À :** transports15@auvergnerhonealpes.fr; francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr; Mairie LE FALGOUX <mairie.lefalgoux@wanadoo.fr>; Mairie ANGLARDS DE SALERS <mairie@anglards-de-salers.fr>; Mairie SAINT VINCENT DE SALERS <mairie-stvincent@orange.fr>; Mairie LE VAULMIER <mairie.levaulmier@wanadoo.fr>; Contact | Mairie de Salers <contact@mairiesalers.fr>  
**Objet :** déviation Le falgoux

Bonjour,

Dans le cadre des travaux d'Enedis de dépose des poteaux électriques sur la RD37 entre les PR 48+140 et 48+255, la route sera fermée le 16 septembre prochain.  
Une déviation sera mise en place par la RD 37, 680, 22, 678 et 12 via Salers, Tougoze, Anglards de Salers, Pons et le Vaulmier (plan joint).

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.

Cordialement,



*Fabrice BOUSCATIER*  
*Coordinateur Territorial Mauriac*  
*Direction des Mobilités*  
*Pôle Appui Territorial*  
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08  
*fbouscatier@cantal.fr*

Chaque jour à vos côtés

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

---

**Fabrice Bouscatier**

**De:** DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnherhonealpes.fr>  
**Envoyé:** jeudi 28 août 2025 17:18  
**À:** Fabrice Bouscatier  
**Cc:** RICHARD Jean-Marie  
**Objet:** RE: déviation Le falgoux

Bonjour,

Je vous informe que les services de cars Région ne sont pas perturbés par la déviation visée en objet.

Bonne fin de journée.

Cordialement,

**François Delcausse**

Assistant technique  
Service antenne du Cantal  
Direction adjointe territoire Auvergne  
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires  
Tél. : 04 73 31 85 02 - Mobile : 06 17 26 85 31



Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.



**De :** Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>

**Envoyé :** mercredi 27 août 2025 16:11

**À :** transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>; Mairie LE FALGOUX <mairie.lefalgoux@wanadoo.fr>; Mairie ANGLARDS DE SALERS <mairie@anglards-de-salers.fr>; Mairie SAINT VINCENT DE SALERS <mairie-stvincent@orange.fr>; Mairie LE VAULMIER <mairie.levaulmier@wanadoo.fr>; Mairie SALERS <contact@mairiesalers.fr>

**Objet :** déviation Le falgoux

Bonjour,

Dans le cadre des travaux d'Enedis de dépose des poteaux électriques sur la RD37 entre les PR 48+140 et 48+255, la route sera fermée le 16 septembre prochain. Une déviation sera mise en place par la RD 37, 680, 22, 678 et 12 via Salers, Tougouze, Anglards de Salers, Pons et le Vaulmier (plan joint).

Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.